



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL À PROJETS (AAP)

SPORT-SANTÉ ALIMENTATION en Outre-mer et en Corse

Contexte et enjeux

Protéger notre environnement en privilégiant une production et une consommation alimentaire saine, durable et responsable ; veiller au maintien de son bon état de santé, de ses capacités physiques et respiratoires, de son bien-être et à la limitation des comportements sédentaires grâce à l'activité physique et sportive (APS) sont des enjeux majeurs aujourd'hui pour l'ensemble de la population.

Dans les territoires ultramarins, la prise en compte de ces enjeux par les pouvoirs publics et la société civile est d'une acuité renforcée, puisqu'ils participent à la lutte contre l'obésité et contre les maladies chroniques qui en découlent (diabète, hypertension, maladies cardio-vasculaires, cancer), prévalentes parmi leurs populations.

Si, du point de vue de la pratique de haut niveau, les outremer jouissent d'une renommée de « Terres de champions », la pratique régulière d'APS pour tous, à des fins de loisir mais aussi de santé, de cohésion sociale ou encore d'acquisition de compétences psychosociales, est fragile, moins fréquente qu'en métropole et nécessite de ce fait un soutien particulier.

Ainsi, si l'on observe la pratique licenciée, la majeure partie des territoires affiche des taux nettement inférieurs à celui de l'hexagone où il atteint 23,9 % de la population ; à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon (42,6 %), La Réunion, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Wallis-et-Futuna sont sous le seuil de 20 % de licenciés avec des chiffres encore plus bas pour Mayotte (11,2 %), Saint-Martin (11 %) et la Guyane (14,3 %).

Dans le bassin Océanique, le constat est partagé et notamment en Polynésie Française où 40 % de la population adulte ne fait aucune activité physique pour se déplacer et 32 % ne réalise aucune activité dans le cadre de son travail.

Ceci est encore plus préoccupant chez les jeunes où la moitié des enfants de 7 à 9 ans ne sont pas actifs lorsqu'ils quittent l'école et seuls 22 % d'entre eux déclarent pratiquer une activité physique encadrée dans un club ou une association.

En parallèle, les habitudes alimentaires des populations ultramarines ont également évolué dans un sens défavorable ; à la tradition sucrière aux effets qui peuvent être délétères, s'est ajoutée une consommation excessive d'aliments trop gras et trop sucrés dans un cadre de restauration rapide ayant conduit à une forte augmentation du surpoids et de l'obésité.

Selon l'expertise collective de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) « Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer » parue en 2020 (cf : annexe 1), l'état nutritionnel dans ces territoires est plus défavorable que dans l'hexagone. Les prévalences de maladies chroniques sont supérieures à la moyenne nationale, notamment chez les femmes ; à Mayotte où la prévalence de la surcharge pondérale est la plus élevée, 79 % des femmes entre 30 et 69 ans sont en surcharge pondérale dont 47 % sont obèses. Le phénomène se confirme à la Réunion avec une prévalence du diabète de type 2 et de l'hypertension artérielle élevées : la prévalence du diabète dépasse 10 % soit le double de la moyenne nationale.

En ce qui concerne les collectivités ultramarines, les données disponibles montrent une situation préoccupante. Dans l'Océan Pacifique, 70 % de la population de Wallis-et-Futuna est obèse et 90,4 % en surpoids selon l'enquête de la RESIR, Réseau d'Insuffisance Rénale.

En Polynésie Française, 70 % de la population serait en surpoids et 40 % au stade d'obésité. En Nouvelle-Calédonie, l'excès de poids concernerait 67,3 % de la population, soit près de 2 Calédoniens sur 3.

Cette situation sanitaire est renforcée par une hausse de la sédentarité, et l'utilisation systématique de la voiture individuelle comme mode de déplacement.

Ces conditions de vie sont pour une part considérable le reflet d'inégalités sociales importantes et persistantes entre les outremeriens et la métropole ; qu'il s'agisse de taux de chômage et de taux de pauvreté, d'accès aux soins, à la santé et à l'éducation, ou encore de protection environnementale et d'exposition à des risques écologiques et sanitaires, les indicateurs ultramarins d'inégalités sociales sont au rouge.

La pratique d'activités physiques et sportives est un levier dont l'efficacité en termes de santé publique est aujourd'hui prouvée. Elle est un élément contributif de la stratégie thérapeutique pour les personnes atteintes de maladies chroniques et d'affections de longue durée.

Toutefois, les campagnes de communication ont un impact relatif sur l'appréhension du grand public quant aux changements de comportements alimentaires, sanitaires, environnementaux. Néanmoins, les sessions et programmes d'activités physiques et sportives encadrés par des professionnels sont un vecteur efficace de sensibilisation à une consommation alimentaire plus saine et responsable.

C'est pourquoi, en réponse aux enjeux précités, cet appel à projet propose de soutenir des actions « alimentation et activités physiques et sportives à des fins de santé » dans une logique de développement durable.

Ces mesures se fondent sur la jonction du Programme national nutrition santé 2019-2023, de la Stratégie nationale sport santé 2019-2024, de la stratégie « Trajectoire outre-mer 5.0 » et de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

Objectifs et priorités

Outremer

De façon opérationnelle et réaliste, dans l'ensemble des territoires ultramarins (Département de Mayotte, Guadeloupe, ainsi que Saint-Martin et Saint-Barthélemy, Guyane, La Réunion, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna), seront soutenus des projets et actions de prévention et de promotion de la santé ayant pour objectifs :

- L'amélioration de l'environnement alimentaire et / ou la sensibilisation à une consommation alimentaire saine, en cohérence avec les objectifs du Programme national nutrition santé ;
- La sensibilisation à la pratique de l'activité physique et sportive en cohérence avec les objectifs de la Stratégie nationale sport santé.

Les publics prioritairement ciblés par le présent AAP sont les publics jeunes résidant en zones de géographie prioritaire, les publics féminins, et les personnes avancées en âge.

Une attention particulière sera portée aux projets qui démontreront une connaissance et une prise en compte des 15 engagements écoresponsables portés par la direction des Sports (cf : annexe 2).

Corse

Par ailleurs, la direction des Sports décide, en cohérence avec les observations du rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration et de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports de 2016, et de l'étude de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) mettant tous deux en lumière une carence et des difficultés similaires en termes d'équipements sportifs et d'accès à la pratique entre les outremer et la Corse, d'apporter un soutien complémentaire aux projets développés en Corse.

L'objectif de cet accompagnement est de développer les APS de santé en direction notamment des populations des zones les plus rurales de ce territoire et des personnes les plus avancées en âge ; actuellement, 94 000 personnes de 60 ans ou plus vivent en Corse, soit 29 % de la population totale de l'île quand dans le reste de la France métropolitaine, cette tranche d'âge représente 25 % de la population.

À l'horizon 2030, si les tendances se maintiennent, elles seraient 128 000 à habiter la région, soit 38 % de plus. Cette hausse, plus marquée que celle de l'ensemble de la population (+ 10 %), confirme le vieillissement démographique insulaire. En particulier, le nombre de personnes de 75 ans ou plus augmenterait de 58 % entre 2015 et 2030 contre 27 % au niveau national.

Ceci contribuera également à impulser une dynamique forte de l'action de l'État pour ces populations, dans la continuité de l'installation des premières Maisons sport-santé de l'île.

Dossier de candidature

Un formulaire-type de candidature est proposé, son utilisation est obligatoire.

Modalités de candidature

Il est demandé aux services déconcentrés de communiquer le présent AAP aux clubs et associations sportifs qu'ils auront préalablement identifiés comme compétents en matière d'APS mêlant alimentation et santé, puis de procéder à un premier traitement des dossiers déposés.

Les projets présélectionnés devront être transmis via le formulaire-type ci-annexé pour le 15 octobre 2020 - en mentionnant en objet du courriel « AAP – Sport-Santé – Alimentation », aux adresses suivantes :

ds.b1@sports.gouv.fr

bcsse@outre-mer.gouv.fr

DGS-EA3@sante.gouv.fr

Modalités de sélection

Après avis des services déconcentrés chargés des Sports territorialement compétents, une commission composée de membres de la direction des Sports, de la direction générale des Outre-mer, de la direction générale de la Santé, du pôle ressources national sport-santé-bien-être ainsi que de personnalités qualifiées, se réunira le 15 novembre au plus tard.

Les financements d'un montant maximum de 15 000 € seront accordés pour une année et pourront intervenir en complément d'autres financements publics.

La commission analysera les dossiers de candidature sur la base des critères ci-après :

- qualité des prestations proposées ;
- identification du public cible et de ses besoins;
- caractère structurant, démontrant une capacité à mobiliser plusieurs sources de financement, une capacité à s'inscrire dans la durée et dans une dynamique territoriale
- Capacité de mise en réseau d'acteurs des thématiques du sport et de la santé, d'accompagnement de ces derniers, et de communication grand-public des actions menées
- Dispositif de suivi et de mesure de l'impact

L'annonce des lauréats sera faite au niveau national, par le ministère chargé des Sports, le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère des Outre-mer.

Budget global et répartition territoriale

Les ministères en charge des Outre-mer (DGOM), des Solidarités et de la Santé (DGS), et des Sports (DS) contribuent chacun au présent appel à projets à hauteur de 40 000 € pour financer les projets ultramarins, soit un montant global de 120 000 €.

Le ministère des Sports apporte une contribution complémentaire de 20 000 € en direction des projets qui seront mis en œuvre en Corse.

Annexe 1 : Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer, synthèse de l'expertise collective de l'Institut de recherche et de développement : <https://www.ird.fr/alimentation-et-nutrition-en-outre-mer-restitution-de-l'expertise-scientifique-collective-de-lird>

Annexe 2 : Charte des 15 engagements écoresponsables du ministère des Sports : <https://developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/la-charte-des-15-engagements>